Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260321-2026_03_1-DE

N° 2026.03.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire sortant.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire sortant**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et PICOUT
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MICHEL et RICHARD

ABSENT EXCUSÉ : **MME RENOUARD (donne procuration à Mme COTIN), M. MACE ANTHONY (donne procuration à M. CAILLERE) et M. VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)**

Monsieur CAILLERE Rémi a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

ELECTION DU MAIRE

Après une brève introduction, le Maire sortant, Marie-Christine COTIN, a transmis la présidence à Madame Chantal DETOT, doyenne d'âge (en application de l'article L2122-8 du CGCT), qui, après avoir procédé à l'appel, a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur Rémi CAILLÈRE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (Article L2121-15 de CGCT) et Madame PICOUT Sandra et Monsieur BEAUNE Alexis désignés assesseurs.

Madame DETOT a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle a ensuite demandé s'il y avait des candidats.
Madame Marie-Christine COTIN s'est portée candidate au siège de Maire et a immédiatement donné ses bulletins de vote à la Présidente.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, est passé dans l'isoloir et a déposé son enveloppe dans l'urne.

A l'issue du vote, les assesseurs ont récupéré 19 enveloppes dans l'urne, ont procédé à leur dépouillement et déclaré les résultats suivants :

- nombre de votants : ---------- 19
- nombre de suffrages déclarés nuls *(Art. L66 du Code Electoral)* : ----- 0
- nombre de suffrages blancs *(Art. L65 du Code Electoral)* : ---------- 0

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260321-2026_03_1-DE

N° 2026.03.1

❋ nombre de suffrages exprimés : ---------- 19
❋ majorité absolue :---------- 10

Canditate : Marie-Christine COTIN ---------- 19 voix

Madame Marie-Christine COTIN a été proclamée élue et a été immédiatement installée.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.